Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 003-250300233-20231113-DEL231311C047-DE

SDE 03
Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier

territoire d'énergie

COMITÉ SYNDICAL
du 13 novembre 2023 à 10h30

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES
composant le Comité Syndical : 66

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE
Présents : 40

Le 13 novembre 2023 à 10H30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SDE 03 – 11 Les Sapins à Yzeure, sous la présidence de Monsieur Yves SIMON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Elise BOULON, Messieurs Olivier GUIOT, Alain MERCIER, Vice-Présidents,

Messieurs Jean CARTERON, Madame Annie DAUPHIN, Messieurs Jean-Christophe DODAT, Gilles DUBOISSET, Christophe DUCHON, Madame Michèle DUFFAULT, Monsieur Mathieu FONTAINE, Madame Pascale FOUCAULT, Messieurs Jean-Paul JOUBERT, Jean-Paul LAMOINE, Gilbert LAPP, Hugues MARCAUD, Didier MARTINANT, Xavier MAUPAIN, Bruno MERLE, Guy AUJAME *suppléant de Monsieur René MYX*, Monsieur Jean-Michel BOURGEOT *suppléant de Madame Laëtitia PLANCHE*, Messieurs Jean-Claude POTHIER, René PRONCHERY, François REGNAULT, Jean-Paul REVERSAT, Julien BASSINET *suppléant de Monsieur Henri SARRE*, Gilles SEGAUD, Pascal THEVENOUX, Bernard PLANCHE *suppléant de Monsieur Alain VÉNUAT*, Thierry VERGE.

Pour les communautés de communes et d'agglomérations adhérentes :
Madame Caroline BARDOT, Messieurs Michel BARBARIN *suppléant de Monsieur Hervé BAUDOIN*, Daniel BEAULATON, Michel CHEYMOL, Gilles JOURNET, Jean-Pierre LECORNET, Jean-Michel PALLIOT, Jérôme PERNELLE, Romain DEJEAN, Frédéric VERDIER.

ETAIENT EXCUSÉS :

Monsieur Mathieu GEFFRAY, Vice-Président,

Monsieur Sylvain BELLINI, Madame BENOIT Charlotte, Messieurs Jean-François BOURGEOT, Jean-Louis CORBON, Pierre DELUDET, Mesdames Geneviève FAUCHARD, Odile FRANCHISSEUR, Messieurs Jean-Pierre GENESTE, Philippe GLOMOT, Alain JALICOT, Sébastien LASCAUX, Madame Dominique LEGRAND, Messieurs Sébastien MEIGNIN, Pascal PALAIN, Madame Christine PRIEUR, Monsieur Patrick VIVET.

Pour les communautés de communes et d'agglomérations adhérentes :
Messieurs Jean-Luc BERNARD, Philippe BUSSERON, Daniel GUEULLET, Pierre HORMIERE, René MARTIN, Yves PLANCHE, Michel RAJAUD, Daniel RONDET, Madame Véronique TRIBOULET.

Assistaient également à la séance :
Madame Nadine SALARIS, Directrice Territoriale ENEDIS,
Monsieur Bertrand LENOIR, Directeur général du SDE 03,
Madame Mélanie RAMIS, Directrice du pôle Administration Générale du SDE 03,
Madame Sandrine MASQUELET, Directrice du pôle Energie du SDE 03,
Monsieur Yves MOREL, Directeur du pôle Réseaux du SDE 03,
Monsieur Joël LAMBERT, Directeur du pôle Données et Patrimoine du SDE 03.

Monsieur Didier MARTINANT est désigné secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 003-250300233-20231113-DEL231311C047-DE

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES ADHERENTS D'UNE LIMENTATION ELECTRIQUE PERMANENTE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Président,

Vu l'étendue du réseau d'éclairage public dans les communes,
Considérant les demandes de certains adhérents du SDE03 pour raccorder des systèmes autres que des luminaires d'éclairage public sur le réseau d'éclairage public,
Considérant que ces systèmes nécessitent dans certains cas une alimentation électrique permanente 24/24 heures,
Considérant qu'une adaptation des installations d'éclairage public existante peut permettre la mise à disposition d'une alimentation électrique permanente 24/24 heures,
Considérant l'intérêt des adhérents de pouvoir utiliser le réseau d'éclairage public mis à disposition du SDE03 pour proposer des services à leurs administrés,

Propose au Comité syndical :

- d'autoriser la mise à disposition d'une alimentation électrique permanente pour certains usages à la demande des adhérents, ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, lorsque les installations d'éclairage public existantes le permettent (maximum de 3 kW)
- de fixer de manière exhaustive les systèmes pouvant être raccordés sur le réseau d'éclairage public
- de définir les contributions financières des adhérents aux travaux de raccordement des systèmes autres que l'éclairage public aux réseau d'éclairage public

Après délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la mise à disposition d'une alimentation électrique permanente pour certains usages à la demande des adhérents, ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, lorsque les installations d'éclairage public existantes le permettent.
- **AUTORISE** le raccordement au réseau d'éclairage public des systèmes et services suivants : vidéoprotection, panneaux d'information, défibrillateur, bornes Wi-Fi
- **DÉLÈGUE** au Bureau la décision de raccordement pour d'autres systèmes
- **DECIDE** que la contribution demandée aux adhérents pour les travaux de raccordement de matériel autre que des luminaires d'éclairage public sera de 65% du coût des travaux
- **DECIDE** qu'une convention sera signée systématiquement entre le demandeur et le SDE03 selon le modèle annexé

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 003-250300233-20231113-DEL231311C047-DE

- **AUTORISE** le Président du SDE03 à négocier et signer avec les adhérents qui en feraient la demande, une convention pour l'utilisation des infrastructures d'éclairage public

Fait et délibéré à Yzeure le 13 novembre 2023
Le Président du SDE 03

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER SDE 03

Yves SIMON